

**COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE**  
**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**en date du 20 juin 2022**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-deux, le 20 du mois de Juin à 19 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Daniel THIOT, Valérie BRIAUD, Francis TESSERAU, Henry BURGAUD, Patrice DORAY, Sabine DUSSART, Aurélie GAUTIER, Florence MENARD, Delphine PELLERIN, Mickaël ROBIN, Elodie ROULLET.

Absents excusés : Jean-Luc EPRINCHARD donne pouvoir à Roger LARGEAUD, Patrick LAMORT donne pouvoir à Mickaël ROBIN.

Secrétaire de séance : Céline RIVOLET et THIOT Daniel pour le point III extension micro-crèche

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 juin 2022, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**I – Avenant à la convention d'adhésion au service commun « GPS » de la CCHVS 2022-039**

La communauté de communes HVS nous informe que, notre convention d'adhésion au service commun pour la Gestion du Personnel Scolaire, est arrivée à échéance depuis le 31 décembre 2021. Elle a fait parvenir un avenant pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022.

Il est nécessaire de communiquer une nouvelle délibération, autorisant Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la signature de cet avenant.

**II- Budget lotissement annexe Terriers 4 2022-040**

Monsieur le maire présente le budget pour le nouveau lotissement qui a été enregistré à l'INSEE sous le numéro de siret : 217 902 832 00070 et qui portera le numéro de budget 16603 auprès de la trésorerie. Pour cette année, il sera uniquement prévu l'achat du terrain ainsi que les frais et les études de sol.

INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
CPTE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CPTE	CHAP	MONTANT	LIBELLE
3351	O40	100 000,00	Terrains	1641	16	130 000,00	prêt
3354	O40	30 000,00	Etudes et prestations services				
TOTAL		130 000,00		TOTAL		130 000,00	

  

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
CPTE	CHAP	MONTANT	LIBELLE	CPTE	CHAPITRE	MONTANT	LIBELLE
6015	O11	100 000,00	achat terrain	7133	O42	130 000,00	stock terrain
6045	O11	30 000,00	Frais études	75888	75	1,00	écart TVA
65888	65	1,00	écart tva				
TOTAL		130 001,00		TOTAL		130 001,00	

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce budget.

### **III Extension micro crèche**

**2022-041**

Pour ce point Céline RIVOLET se retire de la séance, ne participe pas aux débats ni au vote ; Daniel THIOT prend la place de secrétaire.

Au vu de la fréquentation et de la possibilité de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, la réglementation permet aujourd'hui accueillir 12 enfants mais la structure actuelle est trop petite et ne répond plus aux normes.

Monsieur le Maire présente le projet d'extension de la micro crèche, une étude d'agrandissement du préau et d'une aile comprenant dortoir, rangements intérieurs et extérieurs a été réalisée par le cabinet d'architecture TEMIS pour un coût estimé de 154 928 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser l'extension de la micro crèche, de prendre le cabinet TEMIS comme maître d'œuvre de ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes demandes de subventions, en particulier auprès de la CAF et de la MSA.

Céline RIVOLET réintègre la séance et reprend le secrétariat de séance.

### **IV Modification comptable dans le programme Nature et Transition**

**2022-042**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier les opérations comptables enregistrées en 2021 concernant les avances aux Associations dans le programme « Nature et Transition ».

Nous avons enregistré des montants en investissement pour les Associations GODS – DNSE – CPIE mais au cours de la dernière réunion, il a été expliqué qu'aucune prestation d'investissement sera réalisée par eux mais directement par la commune.

De ce fait, les mandats 439 pour un montant de 7 907,50 €, 440 pour un montant de 8 789 € et 441 pour un montant de 1 635,15 € enregistrés au compte 238 (avances sur investissement) doivent être annulés par des titres. Ils seront ensuite remis dans un compte de fonctionnement (62878).

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les modifications dans ce dossier.

### **V- Questions diverses**

- Le cabinet SITEA a communiqué une nouvelle esquisse du projet d'aménagement du carrefour de la RD182 aux Fontenelles. Une réunion aura lieu le 21 juin, avec les services du Département, pour faire approuver la nouvelle proposition.  
Si le plan est approuvé, des demandes de subventions pour ces travaux, seront faites.
- Aurélie informe du succès de la boum et du renouvellement du conseil municipal des jeunes.
- Mickaël rapporte que la Communauté de Commune relance « animateur itinérant » le mercredi 21 septembre de 14 h à 18 h. Il présente la nouvelle organisation du service personnel scolaire et centre de loisirs de la Communauté de Communes.

Les délibérations numérotées 2022-039 à 2022-042 sont dans ce compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 15.  
Prochaine réunion lundi 19 septembre 2022 à 20h15.

Le Maire

Les secrétaires

Roger LARGEAUD

Céline RIVOLET Daniel THIOT